



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rôle de la DREAL / Site Sanofi

- **Police des installations classées** pour la protection de l'environnement
  - **Contrôle** des prescriptions réglementaires applicables
    - ✓ ICPE, déchets, produits chimiques, ESP, Canalisation de transport
  - Proposition de **sanctions**
  - Mais aussi **instruction** de l'ensemble des dossiers pour **évolution du socle réglementaire** au grès de l'évolution des technologies, de la réglementation et de l'activité du site:
    - ✓ Réglementaires
    - ✓ Modification d'activité



PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inspections

- 2021 :
  - Déchets
    - filières de traitement / élimination
    - respect du tri obligatoire
    - respect des hiérarchies de traitements
  - Sites et sols pollués
    - site de Valernes
    - état des réseaux enterrés
- 2022 :
  - Incident : déversement produit chimique qqes m<sup>2</sup>, aucun effet hors bâtiment
    - contrôle de la gestion du POI (gestion de crise)
    - contrôle de la dérivation correcte des eaux de rinçage pour éviter un rejet milieu
  - Inspection réglementation générale
    - point sur les différentes thématiques réglementaires importantes (rejets, garanties financières, étude de dangers...)
    - point sur les nécessités de remise en cohérence de l'arrêté d'autorisation suite aux modifs d'activité et réglementaires
  - Inspection sous-traitance
    - gestion des sous traitant (choix, accès au site, formation, contrôle..)
    - formalisation de cette gestion sur site
  - Qualité de l'air
    - système de mesurage en continu des rejets atmosphérique (conformité, fiabilité, dérive)
    - rejets des installations de combustion
  - SSP Valernes
    - point sur les demandes issues de l'inspection de 2021
    - visite de site pour vérifier l'état des terrains
    - point sur les prochaines étapes en vue de clôturer la cessation d'activité de la zone SUD du site de Valernes, tout en maintenant la surveillance sur la zone nord



PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inspections

=> Points saillants à retenir des suites d'inspection :

- 1 non conformité pour laquelle l'exploitant sera mis en demeure :
  - système de mesure en continu non conforme sur 1 paramètre. Toutefois, pas de doute sur le respect des VLE considérant l'écart entre les mesures et les VLE et la méthode de mesure actuellement en place.
- Travail mené entre SANOFI et DREAL pour clarifier, simplifier le socle réglementaire (à droit constant).
- Travail à engager pour formaliser la situation de site de Valernes, pour permettre à la fois un meilleur cadrage réglementaire, et une simplification de la situation administrative.
- L'ensemble des rapports d'inspection sont en ligne, disponible pour le public sur le site Georisques.



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Instructions

- PAC SERD : Abandon
- PAC ULPV : Arrêté en cours
- Etudes de dangers : remises en 2019, pas de remarque particulière, pas d'effets à par rapport au PPRT touchant des enjeux
- Etudes Séisme : à instruire
- IED (directive émissions industrielles): Réexamen 1 an après la sortie du nouveau WGC chimie en 2023 (applicable 2027) => Prochaine instruction d'ampleur avec implications en termes de prescriptions techniques pour l'intégration des MTD de mais également des autres BREF qui concerne l'exploitant (incinération notamment de l'exploitant).



PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Contrôles inopinés

L'exploitant est soumis à plusieurs types de surveillance (rejets eau / air / bruit) :

- autosurveillance selon une fréquence définie par AM ou AP,
- contrôle « de comparaison » par un bureau externe,
- contrôles inopinés sur demande de l'administration
  - contrôles inopinés sont prévus en 2023



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité Inter-départementale des Alpes du Sud

84, rue des Artisans, ZI Saint-Joseph  
04100 MANOSQUE

Siège :

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

**FIN**